

La responsabilité d'Accès Bénévolat...

...est d'effectuer une première sélection des aspirants bénévoles avant la référence vers les organismes servis.

Cette présélection comprend une entrevue téléphonique et une rencontre individuelle au besoin. Une séance d'information en groupe peut être offerte.

Les mesures de filtrage utilisées par Accès Bénévolat demeurent sommaires. La vérification des références et des antécédents judiciaires est la responsabilité de l'organisme à qui le bénévole est référé. La diversité des demandes de bénévoles auxquelles sont associés différents niveaux de risque ne permettent pas à Accès Bénévolat de procéder à un filtrage approfondi. La responsabilité d'Accès Bénévolat est de fournir aux organismes des candidats bien informés et préalablement sélectionnés pour la tâche à accomplir.

Les responsabilités de l'organisme recruteur

Appliquer la procédure de filtrage appropriée à toute personne référée par Accès Bénévolat en fonction :

- du niveau de risque associé à l'activité bénévole;
- de l'encadrement exercé par le personnel de l'organisme.

Aviser et prévenir clairement les candidats qui feront l'objet du filtrage. La personne bénévole doit avoir la possibilité de retirer sa candidature après avoir pris connaissance des mesures de filtrage de l'organisme. Une entente claire doit comprendre un consentement signé entre le bénévole et l'organisme pour permettre l'étude du dossier de police.

Se conformer à l'entente de collaboration et aux responsabilités liées à la politique de filtrage d'Accès Bénévolat.

Pour consulter et vous procurer la *Politique de filtrage* de Bénévoles Canada ou le document complet du *Code canadien du bénévolat*, consultez notre site :

www.accesbenevolat.org

ou

BÉNÉVOLES CANADA :

www.volunteer.ca



514 523.6599

info@accesbenevolat.org

2544, boul. Rosemont
Montréal (Québec) H1Y 1K4

LE FILTRAGE DES BÉNÉVOLES...

UNE QUESTION DE PRÉVENTION!

**Politique de filtrage
en résumé**



Adoption de la politique de filtrage

Le 19 septembre 2001, Accès Bénévolat a adopté la politique de filtrage de *Bénévoles Canada*.

Cette nouvelle politique a deux objectifs : créer et maintenir un environnement sûr pour toute personne engagée dans le bénévolat et assurer un jumelage pertinent entre le bénévole et la tâche à accomplir.

Qu'est-ce que le filtrage?

Le filtrage est un ensemble de mesures permettant à tout organisme de choisir de façon éclairée les bénévoles qui sauront répondre efficacement à leurs besoins. Il prévoit et assure le maintien d'un environnement sécuritaire et garantit que les bénévoles seront affectés à des activités appropriées.

Des procédures de filtrage bien établies ainsi qu'un bon encadrement assureront une gestion efficace de vos bénévoles!

Pourquoi filtrer : pour prévenir et diminuer le risque!

Compte tenu de l'augmentation des responsabilités confiées aux personnes bénévoles, il devient essentiel de mettre en œuvre une politique de filtrage qui aura pour effet de prévenir et de diminuer le risque associé à une activité bénévole.

Tout organisme offrant des services à des personnes vulnérables a l'**obligation morale** et **légal** de **filtrer** soigneusement les personnes à son emploi, y compris les bénévoles.

Qu'est-ce qu'une activité à risque ?

Afin d'établir une procédure de filtrage adéquate, il importe d'abord d'identifier, d'analyser et d'évaluer les activités dites « à risque ». À ce propos, il convient de souligner que toute activité bénévole qui demande une implication auprès de personnes dites « vulnérables » devrait faire l'objet d'un filtrage complet tenant compte du contexte dans lequel l'activité se déroule.

La clientèle, le degré de responsabilité du bénévole, la fréquence des contacts, les tâches inhérentes à l'activité bénévole de même que le niveau d'encadrement exercé par l'organisme sont autant d'éléments permettant d'évaluer le risque associé à une activité.

Par exemple, une activité où le bénévole serait appelé à effectuer des visites à domicile auprès des personnes âgées, sans supervision du personnel, serait classée comme étant une activité à haut risque. Toutefois, un filtrage complet et un encadrement adéquats permettront de réduire le risque d'une telle activité dans l'intérêt de tous.

Les personnes vulnérables, qui sont-elles?

Les personnes vulnérables sont définies comme des « personnes qui ont de la difficulté à se protéger contre les sévices et qui sont à risque en raison de leur âge, d'une incapacité, d'un handicap ou d'autres circonstances ».

Les personnes vulnérables peuvent comprendre les enfants, les adolescents, les personnes âgées et les personnes ayant un handicap physique, intellectuel, affectif, social ou autre. Les personnes vulnérables peuvent également comprendre les personnes aux prises avec une toxicomanie, les personnes qui vivent un traumatisme à court terme ou les personnes qui vivent une perte ou un deuil.

Accès Bénévolat

s'engage à vous offrir soutien et conseil afin de vous aider à définir les activités à risque dans votre organisme et les procédures de filtrage pouvant être appliquées.

Comment effectuer un filtrage?

1. Établir le niveau de risque associé aux activités bénévoles.
2. Déterminer le degré d'encadrement nécessaire afin de diminuer ce risque.
3. Convenir des mesures de filtrage à appliquer en fonction du niveau de risque de l'activité, c'est-à-dire,
 - l'identification complète du bénévole et la prise des références;
 - la rencontre de groupe qui sert à informer sur les politiques et les procédures de l'organisme et permet d'observer le comportement du bénévole en présence d'autres personnes;
 - la rencontre individuelle qui permet, entre autre, de mettre en lumière les motivations du bénévole et de s'assurer qu'il satisfait aux exigences de l'activité;
 - l'entente écrite et signée sur les devoirs et responsabilités du bénévole; et
 - la vérification des antécédents judiciaires, si nécessaire.
4. Effectuer un suivi et une évaluation du bénévole auprès des participants à l'activité.

Le filtrage fait partie du processus de gestion des ressources bénévoles où une sélection attentive de ces ressources et un suivi régulier, comprenant rétroaction et soutien, sont garants de succès.